

2024-69



**CLASSEMENT SANS SUITE**  
**D'UN DECLARATION PREALABLE**  
**DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
<b>Dossier déposé le 07/11/2023 - Incomplet depuis le 24/11/2023</b>	<b>N° DP 16359 23 W0026</b>
<p style="text-align: center;"><b>Par :</b> Monsieur Arthur DENECHERE</p> <p style="text-align: center;"><b>Demeurant à :</b> 19 Rue de la Grande Champagne 16130 Salles-d'Angles</p> <p style="text-align: center;"><b>Pour :</b> - Construction d'un mur de 21 mètre de long sur 1mètre 60 de hauteur, - Mise en place d'un grillage de 25 mètre de long sur 1mètre50 de hauteur - Mise en place d'un portail coulissant</p> <p style="text-align: center;"><b>Sur un terrain sis à :</b> 19 Rue de la Grande Champagne 16130 Salles-d'Angles Cadastré : D473</p>	<p style="text-align: center;"><b>Destinations : clôture</b></p>

Monsieur,

Vous avez déposé le 07 novembre 2023 sur le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme) une demande de DECLARATION PREALABLE

Par mail du 24 novembre 2023, envoyé sur le GNAU, il vous a été demandé certaines pièces complémentaires qui ne nous sont pas parvenues à ce jour.

**Le délai de trois mois qui vous était imparti pour répondre étant maintenant écoulé, je me vois dans l'obligation de déclarer votre dossier sans suite.**

J'en conserve un pour mes archives, et vous fait retour des autres exemplaires en ma possession.

Cette décision ne s'oppose pas au dépôt d'une nouvelle demande réglementaire prévue par les textes en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

SALLES-D ANGLÉS, le

22/03/2024

Le Maire,

Marcel GERON



